

Commune de CHAMPILLON

Séance du 20 mars 2026

Afférents au CM : 15 L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Lydie JACQUESSON, doyenne d'âge, jusqu'à l'élection du nouveau maire.

Exercice : 15

Présents : 14 Convocation du 16 mars 2026

Présents : M. Charles PHILIPPONNAT ; Mlle Séverine PETIT ; M. Xavier MAYRAN DE CHAMISSO ; Mme Marianne DEON ; M. Jean-Rémy SCORZA ; Mme. Elodie LANOTTE ; M. Guillaume BAHUCHET ; M. David LEPICIER ; Mme Lucyle LAGAUDE ; M. Olivier MANNIELLO ; Mme Marianne GONÇALVES ; M. Nicolas JACOB ; Mme Lydie JACQUESSON ; M. Carl-Stéphane CERCELLIER.

Absent(s) représenté(s) : Mme Kirsten NEUBARTH - pouvoir donné à Mme Marianne DEON.

Absent(s) non représenté(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Guillaume BAHUCHET.

DELIBERATION 2026-07 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15 ;
Vu l'installation du Conseil municipal en date de ce jour ;
Considérant que le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance ;
Considérant que la doyenne d'âge, présidente de séance, a procédé à un appel à candidature ;

Le Conseil municipal, DÉSIGNE, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance Monsieur Guillaume BAHUCHET.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Charles Philipponnat

Charles Philipponnat